

Comité syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du 21 février 2014 à la Maison du Parc, à Chevreuse
(suite à la réunion du 17 février 2014, qui n'a pu se tenir, faute de quorum)

Étaient présents :

Avec voix délibérative

- M. VANDEWALLE Conseil Général des Yvelines

Ainsi que :

PNR : M. MARGAT.

Absents excusés :

Pouvoirs :

Monsieur VANDEWALLE rappelle que l'ordre du jour est le même que celui du Comité syndical du 17 février 2014, lequel n'a pu délibérer car le quorum n'était pas réuni. Il porte sur les mêmes dossiers que ceux examinés à cette date.

Le compte-rendu qui suit rapporte les débats tenus le 17 février dernier.

1. Approbation du compte-rendu du Comité du 17 décembre 2013.

Le Compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Tableau des marchés publics 2013.

Conformément aux arrêtés du 26 décembre 2007 et du 10 mars 2009 pris en application de l'article 133 du Code des marchés publics, le Président du Parc communique aux membres du Comité syndical la liste des marchés publics attribués l'année passée. La liste des marchés publics passés en 2013 est donc annexée à la présente note de synthèse.

Ce point est adopté à l'unanimité.

3. Ajustements du Guide des aides du Parc

Le Parc a transformé en profondeur son guide des aides en 2011 (validation par le Comité syndical du 24 octobre 2011), dans le cadre de la révision de sa charte.

Après deux années de mise en œuvre de ce guide, il est apparu nécessaire d'y apporter un certain nombre d'ajustements, pour les raisons suivantes :

- Certains régimes d'aides sont devenus inadaptés, au regard des besoins des bénéficiaires, d'incohérence voire de concurrence avec les aides proposées par les financeurs du Parc.
- De nouveaux projets ont émergé depuis deux ans et pourraient être intégrés au dispositif d'aides du Parc.

Le 21 janvier 2014, le Bureau syndical, sollicité sur ces modifications, a apporté un certain nombre de commentaires. Il en ressort la nécessité d'étaler dans le temps ces modifications et de les étudier thématique par thématique.

Par conséquent, il est proposé de soumettre au vote du Comité syndical du 17 février 2014 les ajustements concernant :

a- le chapitre 2 (Aménagement et gestion de l'espace public).

Dans ce chapitre, le point le plus important concerne les enfouissements de réseaux. Cette aide est actuellement plafonnée à 115.000 €, avec un taux variable, de 50% à 70% selon le site concerné. Ce dispositif pose plusieurs difficultés. En premier lieu, il est fortement consommateur de crédits. Par exemple, au budget primitif 2012, il représentait près de 20% des nouvelles opérations d'investissement (hors programmes FISAC). Par ailleurs, l'intérêt environnemental de ces enfouissements de réseaux est contesté.

Dans une période d'instabilité et de resserrement des crédits budgétaires, le maintien de ce dispositif interroge. D'autre part, le Conseil Général des Yvelines propose une aide similaire, mais avec des conditions nettement moins favorables (plafond de l'aide : 21000 €, taux de 30%). La participation du Conseil Général des Yvelines aux opérations d'enfouissements de réseaux du Parc peut donc dépasser le plafond de sa propre aide. La coexistence de ces deux dispositifs, tous deux financés par le Conseil Général des Yvelines, pose une réelle difficulté de cohérence et entretient un risque de concurrence entre régimes d'aides.

Par conséquent, lors de la séance du 20 janvier 2014, il a été proposé au Bureau syndical de fusionner cette aide avec un autre dispositif, l'aide au traitement des « points noirs paysagers », plafonnée à 45.000 €.

Enfin, les autres financeurs du Parc ont fait savoir leur opposition au maintien de cette aide dans les conditions actuelles. Pour la Région Ile-de-France, qui ne finance pas directement ce type de travaux, la fusion de ces deux aides est positive mais ne va pas assez loin : la forte baisse des montants plafonds n'en font pas moins une des aides les mieux financées du guide pour les communes, pour des actions d'embellissement assez peu prioritaires au regard des orientations régionales. Quant au Conseil Général de l'Essonne, les services interrogés par le Parc ont indiqué ne pas financer directement les enfouissements de réseaux et partagent les interrogations de autres partenaires du Parc.

Quatre solutions sont donc envisageables :

- Maintenir le dispositif (plafond de l'aide 115.000 €, taux de 50% à 70%),
- Fusionner cette aide avec l'aide au traitement des « points noirs paysagers » (plafond de l'aide 45.000 €, taux de 70%),
- Calquer ce dispositif départemental des Yvelines (plafond de l'aide 21.000 €, taux de 30%),
- Supprimer purement et simplement ce dispositif.

En raison du contexte de restriction budgétaire et de la réticence des collectivités financeurs, le comité syndical opte pour la fusion avec l'aide au traitement des « points noirs paysagers », en précisant que cette aide doit être réservée à des secteurs jugés prioritaires et selon les critères qui seront définis par la Commission restreinte « Architecture, urbanisme, paysage ».

b- le chapitre 10 (Développement économique).

En effet, ces modifications ont été soumises à l'approbation des commissions restreintes concernées et des dossiers sont en attente de validation.

Les modifications du guide sont détaillées dans l'annexe jointe à cette synthèse. Le Bureau du 17/02/2014 a débattu sur ces ajustements, avant de les soumettre au vote du Comité syndical.

Il est particulièrement favorable à la prise en charge des frais de dossiers dans le cadre du financement participatif par une plateforme Internet (prêt à taux gratuit à des petits artisans et commerçants pour des sommes ne dépassant pas les 15000€ et en règle générale beaucoup plus faibles).

Les autres chapitres du guide des aides feront progressivement l'objet d'ajustements dans les mois à venir.

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

4. Débat d'orientations budgétaires.

La loi du 6 février 1992 prévoit la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget primitif. Ce débat constitue une formalité substantielle qui doit se traduire in fine par une délibération donnant acte de sa tenue.

Le Comité syndical était donc invité à débattre sur les orientations budgétaires du Parc pour 2014 et notamment sur les nouvelles opérations budgétaires qui lui seront présentées (cf. Annexes jointes) :

797	Campagne 2014-2015 de mesures de la qualité des eaux de l'Yvette amont et de la Rémarde amont	60 000,00
798	Actions éducatives : Formation des acteurs éducatifs, livret d'offres pédagogiques, création de supports pédagogiques pour le sentier de Maincourt	9 500,00
799	Lancement d'un observatoire photographique sur l'ensemble du territoire	10 000,00
800	Rédition de l'annuaire culturel du Parc	15 000,00
801	Fonds d'aides chapitre 13 : Culture (Part Yvelines)	25 000,00
	Fonds d'aides chapitre 13 : Culture (Part Essonne)	5 000,00
802	Diagnostics techniques, accessibilité, commerciaux des entreprises (TTC)	25 600,00
803	Promotion touristique du territoire	15 000,00
804	Développement stratégique touristique du Parc	30 000,00
805	Actions de valorisation du patrimoine	18 000,00
806	Sensibilisation à la rénovation thermique des habitats et développement des savoir-faire	17 000,00
807	Aides "aménagement et espace public" 2014/2015 : Part Yvelines	63 000,00
	Aides "aménagement et espace public" 2014/2015 : Part Essonne	12 000,00
808	Aides "Mobilier d'information et de signalétique" 2014/2015 : Part Yvelines	22 000,00
	Aides "Mobilier d'information et de signalétique" 2014/2015 : Part Essonne	8 000,00
809	Aides "Acquisition, restauration et équipement de chemins" 2014/2015 : Part Yvelines	125 000,00
	Aides "Acquisition, restauration et équipement de chemins" 2014/2015 : Part Essonne	35 000,00
810	Appui au développement de projets innovants et durables (TTC)	32 000,00
811	Travaux d'aménagement hydraulique sur le chemin de Noncienne (Bonnelles)	50 000,00
812	Gestion pastorale de la prairie de la Gravelle	27 660,00
813	Travaux de protection d'espèces menacées	13 200,00
814	Travaux de protection de sites d'hibernation de chiroptères	30 000,00
815	Travaux de restauration de la continuité des rivières : Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Bullion, Châteaufort	1 371 600,00
816	Travaux pour la Maison de l'écomobilité	60 000,00
817	Aide à la restauration du petit patrimoine (chapitre 1 du guide des aides) Yvelines	167 288,00
	Aide à la restauration du petit patrimoine (chapitre 1 du guide des aides) Essonne	31 000,00
818	Politique énergétique du Parc Yvelines	80 901,60
819	Politique énergétique du Parc Essonne	21 226,60
820	Travaux équipements du Parc	98 400,00
821	Soutien circuits courts et atelier de découpe de viande de Rambouillet	40 000,00

Après avoir entendu les présidents de chaque commission, et entendu le président sur les perspectives générales et le budget de structure du Parc, et en avoir délibéré, le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Il ressort en particulier de ce Débat que le Parc souhaite porter l'accent sur les énergies renouvelables et en particulier inciter très fortement les ménages à la rénovation énergétique de leur habitation et au remplacement de leurs systèmes de chauffage par des techniques consommatrices d'énergies renouvelables. Dans le droit fil d'une réflexion sur l'énergie, le développement de liaisons douces intercommunales paraît également être une priorité.

Les opérations mutualisées de logements sociaux doivent également entrer dans une phase opérationnelle. Dans le domaine de l'Environnement, la défragmentation des rivières devrait passer dans une phase opérationnelle également cette année, après une phase de maîtrise d'œuvre.

Les dépenses de structure cette année ne progresseront pas bien au contraire : une diminution de plus de 35 000 € devra même être absorbée. La masse salariale sera particulièrement contenue avec le départ du précédent Directeur adjoint et 4 congés de maternité qui ne feront pas l'objet d'un remplacement.

5. Convention transitoire relative aux frais de structure du Parc

Comme indiqué dans le débat d'orientations budgétaires, l'année 2014 sera une année de transition, entre la fin du Contrat de Parc 2007/2013 et le contrat à venir pour 2014/2020. Afin de pouvoir

assurer les financements de la structure cette année, la Région Ile-de-France a préparé une convention spécifique pour 2014, à laquelle sont associés les Conseils Généraux des Yvelines et de l'Essonne.

En raison des difficultés budgétaires et du choix stratégiques de certains financeurs, le budget de structure du Parc est légèrement revu à la baisse, d'environ 35 772 € de moins que l'an passé, soit de - 1,82 % :

<i>Frais de structure</i>	2013	2014	Ecart	Répartition 2013	Répartition 2014
CG78	375 365	375 365	0	19,13%	19,49%
CG91	69 835	50 000	-19 835	3,56%	2,60%
RIF	798 500	798 500	0	40,70%	41,45%
Communes	569 874	569 605	-269	29,05%	29,57%
Villes-porte	28 414	32 746	4 332	1,45%	1,70%
Etat*	120 000	100 000	-20 000	6,12%	5,19%
Total	1 961 988	1 926 216	-35 772	100,00%	100,00%
			1,82%		

* La DRIEE pourra financer des projets d'études du Parc à hauteur de 20 000 €.

Si l'on extrait de cet ensemble les départements et la Région, la répartition évolue ainsi :

<i>Frais de structure</i>	Répartition 2013 (RIF et CG)	Répartition 2014 (RIF et CG)
CG78	30,18%	30,67%
CG91	5,62%	4,09%
RIF	64,20%	65,24%

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

6. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Développement économique » du 11 décembre 2013

La présente délibération soumet au Comité syndical des aides attribuées par la Commission restreinte « Développement économique et énergie » qui s'est tenue le 11 décembre 2013, sous la présidence de M. Jacques FIDELLE, aux artisans d'art et à une entreprise ayant sollicité un financement participatif via le site Hellomerci :

Cyrille Morin, vitrailliste, Auffargis

Participation une édition du Salon *Maison et Objet*

Subvention demandée : 500€

Flavie Nepomiastchy, art textile, Lévis-Saint-nom

Participation aux deux éditions du Salon *Maison et Objet*

Subvention demandée : 1000€

Nicolas Seailles, Collections en étain, Longvilliers

Participation aux deux éditions du Salon *Maison et Objet* (septembre 2013, janvier 2014)

Subvention demandée : 1 000€

Nicolas Seailles, Collections en étain, Longvilliers

Participation au *Salon National du Patrimoine Culturel (novembre 2013)*

Subvention demandée : 500€

« NéoVélec », vente et location de vélos à assistance électrique, M Thierry Ordines, Magny-Les-Hameaux

Projet : financement des vélos de démonstration

Modalité de l'avance remboursable : 8 000 € sur 36 mois, 6 mois différé de paiement

Montant proposée par la commission : 480 €.

Il s'agit de vélos français de marques Matra. Un autre porteur de projet tente de développer un modèle de vélos cette fois et non VAE à l'échelle locale.

Ces aides sont approuvées à l'unanimité.

7. Convention « Ville-porte » avec la ville de Neauphle-le-Château.

La ville de Neauphle-le-Château a sollicité la possibilité d'obtenir l'appellation « Ville-Porte » du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Les services de la ville et du Parc ainsi que M. POUPART, premier vice-président ont préparé une convention de partenariat à cette fin, pour poser les bases de la collaboration entre les deux collectivités.

Il est donc demandé au Comité syndical d'approuver le projet de partenariat « Ville-Porte » entre la Parc et la commune de Neauphle-le-Château, après la présentation de M. POUPART.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

8. Convention de partenariat avec Erdf.

ERDF est le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur 95 % du territoire français continental. Attachée à sa mission de service public, ERDF met en œuvre une politique de responsabilité sociétale visant à favoriser l'insertion sociale, la protection de l'environnement et à participer au développement économique local.

Après l'installation du comité national de la transition énergétique fin 2012, l'année 2013 a vu se dérouler de nombreux débats autour du thème de la transition énergétique. Les Parcs Naturels Régionaux ont apporté leur contribution à ce débat en juin 2013 par l'édition de 30 propositions, puis à l'occasion du Congrès des Parcs organisé à Saint-Rémy-lès-Chevreuse en octobre 2014 sur le thème de la transition écologique et énergétique.

En tant que gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, ERDF est un acteur majeur de la transition énergétique.

Sur le territoire du Parc, ERDF et le Parc conviennent de développer des liens de coopération pour favoriser la préservation de l'environnement et la mise en œuvre d'actions entrant dans le cadre de la transition énergétique.

ERDF et le Parc Naturel se sont rencontrées au titre d'un partenariat d'un an renouvelable et ont convenu d'un partenariat le plus large possible, portant sur la mise en place d'un plan climat énergie sur le Parc, un échange d'informations sur les projets qui impacteraient le territoire (projets d'énergie renouvelable, déploiement sur la voie publique de bornes de recharges pour véhicule électrique pour

le Parc, programmes annuels de travaux et d'élagage pour Erdf, etc.), des actions de communications sur les projets conduits sur la base de ce partenariat.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver ce partenariat et la convention cadre à venir.

Ce projet de convention est approuvé à l'unanimité.

9. Demande de subventions pour le financement en 2014 de la cellule d'animation des contrats de bassin « Rémarde amont » et « Yvette amont ».

Le budget prévisionnel de la cellule d'animation des contrats de bassin de l'Yvette amont et la Rémarde amont est estimé à 57.000 € TTC. Le Parc naturel régional sollicite donc une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à hauteur de 28.500 € (50%), ainsi qu'une subvention auprès de la Région Ile-de-France à hauteur de 17.100 € (30 %), pour l'animation 2014 des Contrats de bassin de l'Yvette amont et la Rémarde amont. Le montant restant à la charge des maîtres d'ouvrage est de 11.400 €.

Pour cela, le Comité syndical autorise le Président à valider ces démarches et à solliciter le financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la Région Ile-de-France.

10. Lancement de la campagne 2014 de mesures de la qualité des eaux de l'Yvette amont et de la Rémarde amont.

La mission *Environnement* du Parc assure une action de surveillance de la qualité des eaux inscrite dans les Contrats de bassin de la Rémarde amont (2010-2014) et de l'Yvette amont (2011-2015), et a préparé un plan de financement prévisionnel, établi avec le Conseil Régional d'Ile-de-France et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre des Contrats de bassin, et détaillé ci-après :

Budget prévisionnel campagne de mesures 2014-2015 :		60 000 € TTC
Subvention Agence de l'Eau Seine-Normandie	50%	30 000 €
Subvention Conseil Régional d'Ile-de-France	30%	18 000 €
Participation communes de l'Yvette	10%	6 000 €
Participation Syndicat de la Rémarde	10%	6 000 €

Le Comité syndical approuve à l'unanimité ce programme et autorise le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Général des Yvelines pour les subventions correspondantes.

11. Travaux de mise aux normes de l'assainissement non collectif de l'équipement du Parc naturel régional « Le Petit Moulin »

Le Parc naturel régional vient de se voir confier par le Département des Yvelines la propriété du « petit moulin » à Cernay-la-Ville. Le bâtiment principal, qui accueillait jusqu'alors les bénéficiaires d'un comité d'entreprise, va être transformé en équipement muséographique et d'accueil du public, avec potentiellement vente de produits locaux. Cette bâtisse n'est aujourd'hui pas conforme aux normes de rejets en vigueur pour ce qui concerne les eaux usées. La propriété se situe en zonage d'assainissement non collectif.

L'opération consiste en deux phases :

(1) – Une mission de maîtrise d'œuvre, chargée de définir et de dimensionner une filière de traitement en réponse aux usages à venir de l'équipement.

(2) – La fourniture du système d'assainissement arrêté par les élus sur les propositions de la maîtrise d'œuvre, et la réalisation des travaux d'installation.

Sur le fondement du Xème programme (2013-2018) de l'AESN en matière de lutte contre les pollutions diffuses des milieux aquatiques, le Parc peut solliciter une subvention pour cette opération, à hauteur de 60% du montant estimatif établi à 59 800€ HT. Le Comité syndical sollicite donc l'aide financière de l'AESN pour les travaux de mise aux normes de l'assainissement non collectif du Petit Moulin. M. VANDEWALLE ajoute qu'il s'agit d'une mission de maîtrise d'œuvre complexe car se situant sur un terrain gorgé d'eau.

Questions diverses :

Monsieur VANDEWALLE signale l'inauguration prévue du sentier de découverte du Marais de Maincourt le 12 mai prochain avant la tenue du comité syndical et du bureau. Présidents de la Région, des deux départements, acteurs publics et associatifs de l'aide aux personnes handicapées seront invités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Étaient présents à la réunion du 17 février 2014 :

Avec voix délibérative :

- M. CHIVOT Auffargis
- M. POUPART Bonnelles
- M. CARDINAUD CC Cœur d'Yvelines
- M. SCHOETTL CC du Pays de Limours
- M. MEMAIN Cernay-la-Ville
- Mme VON EUW Chevreuse
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PLANCHENAUULT Conseil Général des Yvelines
- M. VANDEWALLE Conseil Général des Yvelines
- Mme BONZANI Conseil Régional d'Ile-de-France
- M. FISCHER Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme LEMONNIER Dampierre-en-Yvelines
- M. LESTIEN Forges-les-Bains
- Mme GONTHIER Galluis
- M. CAZANEUVE Gambaiseuil
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. STOUDEUR Grosrouvre
- M. DOUBROFF Hermeray
- Mme ROQUELLE Jouars-Pontchartrain
- M. QUERARD La Celle-les-Bordes
- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. GUILBERT Les Essarts-le-Roi
- M. ALISSE Lévis-Saint-Nom
- M. COLOMBI Méré
- M. PELLETIER Milon-la-Chapelle
- Mme GUERLAIN Montfort-l'Amaury
- Mme FUKS Poigny-la-Forêt
- M. THEBARS Raizeux
- Mme GOSSARE Saint-Forget
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. SAUTIERE Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

Mme AIGUEPERSE (CCIV), Mme GIOBELLINA (UAP), Mme LECUYER (Qualité de vie du pays de Limours), M. AUBLE (CG78), M. BENTEGEAT (CRIF), M. DROCHON (Bures sur Yvette), M. MARINOT (Saint-Arnoult-en-Yvelines),

PNR : Mmes LE LAGADEC, MANOUVRIER, MAUSSION, PASTOR, MM. HARDY, MARGAT, POUZERGUES, SANCH, STEPHAN, ROMBAUTS.

Absents excusés :

- M. BONNEAU Conseil Général de l'Essonne
- M. BOUCHET CC des Etangs
- M. DUCROCQ Bazoches-sur-Guyonne
- Mme PECRESSE Conseil régional d'Ile-de-France
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. GOURLIN Galluis
- M. HAMON Milon-la-Chapelle
- M. FIDELLE Senlisse
- M. CHARRON Dourdan
- M. DELPORT ONF

Pouvoirs :

- Pouvoir de Mme PECRESSE à M. VANDEWALLE